

1 Identification

· Identificateur de produit

· Nom du produit: 860

· **Autres moyens d'identification** : Pâte de Silicone Thermoconductrice

· Numéro de pièce connexe :

860, 860-4G, 860-60G, 860-150G, 860-1P, 860-3.78L, 860-5GPSW, 860-6KG

· **Emploi de la substance / de la préparation** Composé de transfert de chaleur

· **Utilisations déconseillées** Non applicable

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

MG Chemicals Ltd. (Head Office)
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA
+(1) 905-331-1396
+(1) 800-340-0772
info@mgchemicals.com

Distributeur:

Masline
511 Clinton Ave S
Rochester, New York 14620
United States
+(1) 586-546-5373

· **Service chargé des renseignements:** sds@mgchemicals.com

· Numéro d'appel d'urgence:

Pour les incidents liés aux matières dangereuses UNIQUEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

États-Unis ou CANADA – Appelez Verisk 3E au +1-866-519-4752 ou +1-760-476-3962 (code d'accès au service : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses ; Service 24h/24 et 7j/7

CANADA- Appelez CANUTEC à frais virés au +1-613-996-6666 ou *666 sur les téléphones cellulaires

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Aquatic Acute 1 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Éléments d'étiquetage

· Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2022* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 860

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

· **Autres dangers** Non disponible

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

1314-13-2	oxyde de zinc	70,0%p/p
112945-52-5	silice pyrogénée amorphe	3,0%p/p

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver abondamment à l'eau ou prendre une douche.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer prudemment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

— CA/FR —

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2022* et le *HCS 2024*

Page : 3/11

Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860

(suite de la page 2)

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'exposition à des fumées métalliques, des frissons et des symptômes fébriles peuvent apparaître 4 à 12 heures après l'exposition.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ininflammable ou combustible, mais brûle en cas d'incendie. En cas d'incendie, produit une fumée irritante dont la toxicité est inconnue.

Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

L'inhalation de fumées métalliques peut provoquer une fièvre des métaux et irriter les voies respiratoires.

Les symptômes grippaux de la fièvre des métaux peuvent être retardés, apparaissant 4 à 12 heures après l'exposition.

· **Produits de combustion dangereux :**

Oxydes de carbone (COx)

Oxydes de zinc

formaldéhyde

fumées de métaux toxiques

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les fumées ou les poussières.

Éliminer ou éloigner toute source de chaleur extrême ou de flamme nue.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne s'écoule pas facilement.

Recueillir dans un récipient scellable et résistant aux produits chimiques.

Essuyer les résidus avec une serviette en papier et placer les serviettes sales dans le conteneur.

Utiliser de l'eau et du savon pour éliminer les dernières traces de résidus.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2022* et le *HCS 2024*

Nom du produit: 860

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Recueillir les liquides répandus.
Éviter de respirer les fumées ou les poussières.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit sec et propre, à l'abri des substances incompatibles.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir section 1.2

* 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
1314-13-2 oxyde de zinc	
EL	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ respirable
EV	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ respirable

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés**
Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition.
 - **Équipement de protection individuel:**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - **Protection respiratoire:**
Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.
Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.
Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

(suite page 5)

Nom du produit: 860

(suite de la page 4)

Il convient de demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection : EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Pas nécessaire



Porter des lunettes de sécurité : EN 166

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· État physique	Solide
· Forme:	Pâteuse
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>300 °C
· Inflammabilité	Ininflammable
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Sans objet
· Supérieure:	Sans objet
· Point d'éclair	260 °C
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
· Température de décomposition:	Non déterminé
· valeur du pH:	Non applicable
· Viscosité:	
· Cinématique:	Non applicable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2022* et le *HCS 2024*

Page : 6/11

Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860

(suite de la page 5)

· Dynamique:	Non applicable
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non applicable
	Non déterminé
· Densité relative à 25 °C:	2,4
· Densité de Vapeur (air=1):	Non applicable
· Caractéristiques des particules	Non déterminé
· Autres informations	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Solvants organiques:	Non disponible
· VOC content:	0,000 %
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Chimiquement stable à des températures et pressions normales.
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus
Produits de combustion dangereux : voir section 5.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	LD50	7.950 mg/kg (rat)

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon le SIMDUT 2022 et le HCS 2024

Page : 7/11

Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860

(suite de la page 6)

· Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition

· Yeux :

rougeur
peut provoquer une légère irritation

· **la peau** : rougeur, peut provoquer une légère irritation

· Inhalation :

toux
irritation des voies respiratoires
L'inhalation des fumées peut provoquer une fièvre des métaux et irriter les voies respiratoires.
Les symptômes grippaux de la fièvre des métaux peuvent être retardés et se manifester 4 à 12 heures après l'exposition.

· Ingestion :

Faible toxicité :
douleur abdominale
diarrhée
nausées
vomissements

· Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

· Indications toxicologiques complémentaires:

· Catégories cancérogènes

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

Très toxique pour la vie aquatique avec un effet durable.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50 | 0,042 mg/L (fis)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT**: Non applicable

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon le *SIMDUT 2022* et le *HCS 2024*

Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860


(suite de la page 7)

- **vPvB:** Non applicable
- **Autres effets néfastes**
 - **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:**
Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.
Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.

*14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT/TMD, IMDG, IATA 	<p>UN3077</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT/TMD · IMDG · IATA 	<p>NON RÉGLEMENTÉ par le DOT MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)</p> <p>NON réglementé IMDG pour le fret maritime conformément au 2.10.2.7 pour les tailles jusqu'à 5 kg. ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)</p> <p>NON RÉGLEMENTÉ par voie aérienne Disposition spéciale A197 de l'IATA pour les tailles inférieures ou égales à 5 kg. Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (zinc oxide)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT/TMD, IMDG 	
 <ul style="list-style-type: none"> · Classe 	<p>9 Matières et objets dangereux divers.</p>

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon le SIMDUT 2022 et le HCS 2024


Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860

(suite de la page 8)

· Label	9
· IATA	
	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· Groupe d'emballage	
· DOT/TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	POLLUANT MARIN
· Marquage spécial (IATA):	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT/TMD	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 400 kg On cargo aircraft only: 400 kg
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (ZINC OXIDE), 9, III

Fiche de données de sécurité
selon le **SIMDUT 2022** et le **HCS 2024**

Date d'émission 04/01/2026

Numéro de la version 2.03

Revision: 06/02/2025

Nom du produit: 860

(suite de la page 9)

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR Part 1900)**

La fiche de données de sécurité et l'étiquette sont conformes à HCS 2024.

· **Hazardous Products Act (R.S.C., 1985, c. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2022.

· **Sara**

· **Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Specific toxic chemical listings) :**

1314-13-2 | oxyde de zinc

· **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

1314-13-2 | oxyde de zinc

ACTIVE

· **Hazardous Air Pollutants**

Aucun des composants n'est compris.

· **Proposition 65**

· **Substances chimiques connues pour causer le cancer :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction des femelles :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction des mâles :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Categorías cancerígenas**

· **TLV (Threshold Limit Value)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Inscriptions de substances au Canada :**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon le SIMDUT 2022 et le HCS 2024

Nom du produit: 860

(suite de la page 10)

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)	
1314-13-2	oxyde de zinc

· **HMIS données (gamme 0-4)**

Santé = 1
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Europe**

· **RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)**

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

· **WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)**

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

· **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Service de réglementation
- **Contact:** sds@mgchemicals.com
- **Numéro de la version précédente:** 2.02
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 04/01/2026
- **Acronymes et abréviations:**
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - NIOSH: National Institute for Occupational Safety
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**